

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 2 décembre 2024, à 19h00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante:

1. Demande afin de permettre l'usage « Soins de santé » au 8-101, boulevard de Bromont – *Visique*.

En conséquence, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à la demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Bernard Caouette, avocat  
Greffier